

Compte rendu des séances du conseil municipal.

Vous pouvez consulter les délibérations complètes en Mairie sur les registres aux heures d'ouverture de la Mairie

Les questions diverses sont des sujets évoqués par le conseil municipal à titre d'information ou en débats mais qui n'ont pas fait l'objet de délibération

2021

>>> Séance du 13 février 2021

Convocation en date du 30 janvier 2021.

<u>Présents</u>: Jean-Paul DAVID, Béatrice GENIN, Jacques LAUGIER, Alain BRES, Jean-Marc GIORDANENGO, Julie FERRARI, Noëlle FRANCOIS, Claudia GONOD, Bernard GRAILLE, Cécilia MONGE, Remy PHILIP, Justine PRATICO, Danièle ROBLIN, Jérôme ROUBIN, Benoit VIANT Secretaire de séance: Béatrice GENIN

Lecture des comptes rendus du 21 novembre 2020 et du 5 décembre 2020 approuvés à l'unanimité

Délibérations n°1 : le conseil municipal a confirmé la mise en œuvre des astreintes pour le personnel communal et a déterminé les modalités d'application pour les personnel fonctionnaires, contractuels et les emplois aidés. Vote unanimité

Délibération n°2 : le conseil municipal a approuvé la Convention d'application de la charte du Parc National du Mercantour pour la période 2021-2025. Vote unanimité

Délibération n°3: le conseil municipal a autorisé le Maire à signer la Charte d'engagement zéro déchet plastique avec la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur. Vote unanimité

Vote unanimité

Délibération n°5: convention de pâturage à Monsieur Thierry Froehlich (suite au désistement en sa faveur de Madame Ifrah Léonore délibération n°7 du 19/09/2020). Location des parcelles F162-F163-F167-F214-F218-F220-F221-F222-F461-F462-F478.

Vote unanimité

Délibération n°6 : suite au décès de Madame Raymonde Baudoin, le conseil municipal a autorisé la Maire à signer un nouveau bail avec son fil Michel Baudoin pour la location des locaux 25 Place de Provence (L'épi)

Vote unanimité

Délibération n°7: le conseil municipal a décidé la location du petit cabanon, Place Michelas, qui était auparavant loué à Alain Daumas (Eau Vive évasion) à l'AAPPMA (pêche) et a autorisé le Maire à établir la convention d'objectif avec l'association. Vote unanimité

Délibération n°8 : suite à l'avis favorable de l'ARS qui considère que notre territoire est sous médicalisé en ce qui concerne le nombre d'infirmières libérales, le conseil municipal a décidé la location d'un local dans l'ancienne perception (à côté du dentiste) à Carole Callet et Caroline Bret Thomann pour y exercer leur activité. Le montant du loyer est de 200 €uros mensuels.

Vote unanimité

Délibération n°9: le conseil municipal a décidé de rapporter toutes les délibérations antérieures prises concernant les ventes des parcelles B366, B362, B369, B371, A 215, A216, A 218, A 224. En effet aucun acte notarié n'a pu être signé concernant ces parcelles et les obligations notamment concernant les travaux à réaliser dans les deux ans ne peuvent plus être tenues. De plus certains acquéreurs potentiels sont décédés depuis. Vote Unanimité

Délibération n°10 : le conseil municipal décide la vente des parcelles B 371 et B 362 à Messieurs Aurélien et Odilon Nicolas pour un montant de 440 €uros. Cette vente est confiée à l'étude notariale de Puget-Théniers. Il est rappelé que la vente de ces parcelles avait été consentie à leur père, monsieur Christian Nicolas, qui est malheureusement décédé avant que la vente n'ait pu être matérialisée. Vote unanimité

Délibération n°11: concernant les demandes d'acquisition des parcelles B 372, B 369, B366 (Monsieur Lance Daniel, Messieurs Nicolas) et parcelles A201, A 215, A216, A 218, A 224, A228, A233, et A 234 (Monsieur Max Bigatti). Il convient en préalable à toute vente de procéder aux régularisations cadastrales permettant un découpage de certaines parcelles pour la satisfaction de tous tout en garantissant les intérêts de la commune. Le conseil municipal précise qu'il n'entend pas prendre à sa charges les frais de géomètres qui devront être réparties et mutualisés entre les acquéreurs. Vote unanimité

Délibération n°12 : le conseil municipal a donné son accord de principe au passage de canalisations dans le chemin communal des laves à Barels suite à la demande de Monsieur Max Bigatti. Le conseil municipal a précisé que les travaux seront à la charge du demandeur et que l'entretien, la maintenance et les dégâts pouvant être occasionnés seront de la responsabilité du demandeur. Le conseil municipal a précisé que son autorisation ne dispense pas de l'accord du Parc National du Mercantour qui doit être sollicité.

Vote unanimité

Délibération n°13 : surplomb du domaine public. Dans le cadre de la réhabilitation de leur maison cadastrée à Barels Monsieur Daniel Lance a sollicité l'autorisation de surplomb du domaine public pour son balcon. Le conseil municipal a donné son accord. Le conseil municipal a précisé que son autorisation ne dispense pas de l'accord du Parc National du Mercantour qui doit être sollicité

Vote unanimité

Délibération n°14 : le conseil municipal a décidé de mettre en œuvre des travaux au bâtiment de la Gendarmerie Avenue Durandy (mise aux normes, isolation et accessibilité) et a décidé de solliciter les financements les plus larges possible de l'Etat DETR et de la Région (FRAT)

Vote unanimité.

Délibération n°15 : le conseil municipal a décidé de s'associer au plan de relance gouvernemental et de moderniser la structure de la Résidence les Gorges Rouges. Des travaux très importants d'un montant de 1.400.000 €uros HT. Subvention sollicitées Etat DSIL et Région. La part communale sera empruntée.

Vote unanimité

Délibération n°16 : le conseil municipal a décidé de nommer le chemin qui descend du Sanctuaire vers le hameau des Roberts « Chemin Abbé Isnard de COMBES abbé du monastère Saint Eusèbe de 1275 à 1290 ancien prieur de Buyeï ».

Vote : unanimité

Délibération n°17: le conseil municipal a décidé de s'associer à la générosité des guillaumois qui ont décidé de soutenir les sinistrés des vallées via des dons au CCAS (800 €uros à ce jour) en versant la somme de 1000 €uros. La somme sera prévue au BP 2021. Vote unanimité

Délibération n°18: suite au décès de Madame Cheveau, dans le cadre de la gestion de l'immeuble 4 place Vauban, il convient de désormais refacturer les charges de copropriété à sa fille Madame Chantal Barbin Vote unanimité

Délibération n°19 : le conseil municipal a autorisé le Maire à signer la charte des communes pastorales.

Vote : unanimité

Délibération n°20 : le conseil municipal a autorisé le Maire à signer la charte du spectacle vivant

Vote : unanimité

Délibération n^21 : le conseil municipal a décidé de confier le suivi administratif et financier des travaux à réaliser à la piscine municipale à l'Agence 06.

Vote : unanimité

Questions diverses : (sujets ayant fait l'objet de discussions mais pas de délibérations)

Bâtiment d'élevage Villon, Bouchanières; Projet GAL, Pôle Multi-Services du Haut Var (station essence); le balcon des Gorges (travaux en septembre); affouage, bois du Vasson; compétence mobilité sollicitée par la CCAA; COVID 19; Communes nouvelles; commission économique CCAA; déneigement; Maison de l'environnement; point SIV; route de Pranier; Gendarmerie de Valberg; urbanisme sur Valberg; photovoltaïque; entretien du patrimoine immobilier de la commune; gîtes des Plan; problème de l'évacuation de l'eau de pluie au Plans; Nuisances terrain de motos au Collet; Maison des Gorges; MFR; Centrale du Riou; taxes de séjour; projet espace vélo; environnement autour des HLM; piste de Villetale, problème des portails sur le domaine public; fleurissement du village; organisation d'une journée solidarité Roya; accueil du rappeur Hatik qui a tourné son dernier clip dans le Colorado Niçois; tension de voisinages à la Ribière; réfection du mur du four des Anseigues par les employés communaux.

Affiché le 20/02/2021 Le Maire.